

**Commission permanente du Conseil général des Ardennes du 15 avril 2011 :
Synthèse des principales décisions**

Dons aux archives départementales

Les Archives départementales se sont rapprochées de plusieurs entreprises amenées à cesser leur activité. Ces dernières ont accepté de verser leur patrimoine documentaire qui sera ainsi sauvegardé. Après les Ateliers Thomé-Genot, l'imprimerie Anciaux à Charleville-Mézières fait ainsi don de plus de 20 mètres linéaires de dossiers de production et de personnel, de documents comptables, de périodiques et de publications, témoignage d'un savoir faire centenaire puisque l'entreprise a été fondée en 1812.

Associé à la préparation de l'exposition « Quand j'étais photographe dans les Ardennes... (1950-2000) », Jean-Claude Mahy, photographe amateur, donne 12 albums de négatifs réalisés entre 1981 et 1995 sur la vie quotidienne des Ardennais. Quant au docteur Marcel Mehaut, il confie aux Archives 2000 diapositives portant sur le patrimoine civil, militaire et religieux du département.

Interventions d'une psychomotricienne à la Halte-jeux de Boulzicourt

Le service de Protection Maternelle et Infantile du Conseil général assure une halte jeux tous les 2ème et 4ème jeudis du mois de 14h à 16h à la mairie de Boulzicourt. Pour appuyer cette action, le Département passe une convention avec l'association « Vers l'autonomie du sujet » afin d'y permettre l'intervention de leur psychomotricienne une fois par trimestre. Celle-ci intervient déjà chaque mois dans le cadre de l'atelier « l'exploration motrice des tout petits » à Villers Semeuse.

Collèges « ambition réussite » : 20 000 € pour lutter contre l'échec scolaire

Le Conseil général a décidé de renouveler son action volontaire en direction de deux collèges ardennais qui ont obtenu le label « Ambition réussite » : Georges Sand à Revin et Le Lac à Sedan. Chacun recevra du Département une subvention de 10.000 € pour améliorer les performances scolaires, permettre une ouverture aux élèves sur leur environnement, renforcer les liens avec les familles...

Soutien au développement des entreprises

Dans le cadre de l'aide à l'investissement des PME, 2 entreprises supplémentaires vont être aidées, la 1ère bénéficiant d'une avance remboursable à taux zéro de 30.000 € et la seconde de 27 228 €. Ces investissements doivent porter les effectifs de ces entreprises d'un total de 10 à 12 personnes.

Dans le cadre de l'aide à l'investissement des artisans, 4 entreprises supplémentaires intervenant dans la mécanique, le BTP et le commerce vont être accompagnées par une aide totale de 65 800 € sous forme de prêt à taux zéro, contribuant à la création de 9 emplois.

Par ailleurs, une société de Lalobbe (canton de Signy-l'Abbaye), spécialisée dans le découpage et le cintrage des tôles et tubes, intervenant réputé du milieu du spectacle, va bénéficier d'une avance remboursable à taux zéro de 23.000 € pour l'aider à réaliser des investissements de structure pour se développer.

Deux logements sociaux pavillonnaires à Flize

Le Conseil général soutient les organismes bailleurs réalisant des travaux de démolition, construction et réhabilitation de logements locatifs sociaux.



La Maison Ardennaise va ainsi bénéficier d'une subvention de 7 900 € pour la réalisation de deux pavillons de type 5 à Flize.

Actions en faveur des centres sociaux

Dans la continuité de sa mission première de solidarité, le Conseil général mène une action volontaire auprès des Centres sociaux du département. Une première répartition de subvention d'un total de 350.000 € est effectuée auprès de 11 centres sociaux et de la fédération départementale afin de les aider à mener des actions pour permettre aux enfants d'accéder à la connaissance (culture, loisirs, réussite scolaire) et de travailler à leur socialisation, de faciliter le lien social et de soutenir la parentalité.

Cession du Restaurant Le Panoramic à Le Chesne

La Commission Permanente a voté la cession du restaurant Le Panoramic situé sur la commune de Le Chesne et riverain du camping précédemment cédé à la société ILD.

Le projet retenu prévoit que des travaux de rénovation importants soient réalisés par l'acheteur afin d'augmenter l'activité de l'établissement.